

ANNEXE 16

Fiches d'évaluation simplifiée

EVALUATION SIMPLIFIEE DES RISQUES

IDENTIFICATION DU SITE

Basse

Région : *Région Haute Normandie*
 Département : *Calvados*
 Numéro du site :
 Désignation usuelle du site : *Knor Bremse Voie de Lisieux*
 Adresse : *31, rue Ferdinand Daulne - BP. 4178 - 14404 LISIEUX*
 Propriétaire / Exploitant : *Knor Bremse*
 Situation du site : en activité ou en friche ou réaménagé

EVALUATION

Evaluateur (nom) : *David HIEZ*
 Organisme : *GESTER*
 Date de l'évaluation : *01/12/98*

Stade d'étude :

Etude des sols - Phase A	<input type="checkbox"/>
Etude des sols - Phases A-B	<input checked="" type="checkbox"/>
Diagnostic approfondi	<input type="checkbox"/>
Autre (Préciser)	<input type="checkbox"/> :

Nombre de sources identifiées sur le site : *3*

1.....	2.....
3.....	4.....
5.....	6.....
7.....	8.....

Numéro de la source notée : *Les 3 sources ont les mêmes notes*

Typologie de la source notée :

- Stockage ou dépôt de déchets ou de produits enterré ou en surface
- Sol pollué - source primaire ou source secondaire
- Lentilles de substances dans aquifère

DOCUMENTS CONSULTES POUR L'EVALUATION

1.....
 2.....
 3.....
 4.....
 5.....
 6.....
 7.....
 8.....

1. POTENTIEL DANGER DE LA SOURCE

1.1. POTENTIEL DANGER DES SUBSTANCES PRESENTES DANS LES PRODUITS OU DECHETS CONSTITUANT LA SOURCE (notes de danger par milieu ou risque retenu)

Objet de la notation du paramètre :

Il s'agit de différencier la gravité d'une pollution potentielle en fonction du type de polluant et de ses effets potentiels sur la santé.

Le danger présenté par une substance est fonction du milieu ou du risque.

La notation du potentiel danger d'une substance est basée sur les phrases de risques définies dans l'annexe III de l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances.

L'annexe 17 recense les substances soumises à cette réglementation et ayant des phrases de risques en application de l'arrêté sus-mentionné.

Le tableau reproduit en p. 9, repris également en annexe 16, donne les modalités de notation du potentiel danger d'une substance à partir de ses phrases de risques.

L'annexe 16 énonce les principes d'appréciation qui ont conduit à l'établissement de ces notes, principes que les évaluateurs pourront mettre en oeuvre pour les substances non renseignées.

Principes généraux de notation du potentiel danger des substances :

- Substance listée dans l'annexe 17 avec phrases de risques : utiliser le tableau p.9 pour attribuer les notes de danger correspondantes pour chaque milieu ou risque pris en compte dans l'évaluation simplifiée des risques.
- Substance non listée dans l'annexe 17, mais soumise à la réglementation "étiquetage". La démarche est détaillée en annexe 16 (cf. paragraphe 1.5) et résumée ci - après. Plusieurs solutions sont possibles et laissées au choix du responsable du site faisant l'objet de l'évaluation :
 - 1°) rechercher les phrases de risques prioritairement dans les fiches de données de sécurité ou, en second lieu, dans les catalogues de produits, et se reporter ensuite dans le tableau suivant (présenté aussi en annexe 16)
 - 2°) rechercher les caractéristiques de la substance et se reporter ensuite aux paragraphes 1.5.1 à 1.5.4 de l'annexe 16 pour l'attribution des notes de danger,
 - 3°) rechercher un(des) analogue(s), c'est-à-dire des substances de structure proche des substances listées et telles qu'on puisse supposer que les caractéristiques sont voisines, et se reporter ensuite au tableau 16.2 de l'annexe 16 pour l'attribution des notes de danger,
 - 4°) attribuer, en dernier ressort, la note de danger maximale "3", avec un "?".
- Produits non listés et non soumis à la réglementation "étiquetage", donc supposés non dangereux : note "1" (en reportant un "?" dans la case de droite de la notation du milieu - cf. § 3.2.3.). Toutefois, l'attribution d'une note 0 pourra être faite sur justificatif.
- Source composée d'un déchet constitué de plusieurs substances non identifiées (voir ci-après : Principes de notation d'une source constituée par un mélange de substances), on s'appuiera sur le projet de classification des déchets.

Principe de notation du potentiel danger d'une source :

Pour noter le potentiel danger d'une source, milieu par milieu, deux cas doivent être distingués :

- la source est une substance (ex. : des fûts de styrène enfouis) ou une série de substances (ex. : des fûts de styrène et des fûts de phénol enfouis),
- la source est un mélange de substances (déchets, sols pollués,...).

- La source est une substance ou une série de substances

Si la source est une substance, la notation du potentiel danger par milieu est simple. C'est la note danger par milieu de la substance en opérant comme indiqué ci-dessus.

ATTRIBUTION DES NOTES DE DANGER PAR MILIEU / RISQUE

A PARTIR DES PHRASES DE RISQUE D'UNE SUBSTANCE

- TABLEAU DE CORRESPONDANCE -

Phrase	Description	Air	Eau sout.	Eau Sup.	Sol	Incendie / Explo- sion
R1	Explosif à l'état sec					3
R2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition					1
R3	Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition					2
R4	Forme des composés métalliques explosifs très sensibles					2
R5	Danger d'explosion sous l'action de chaleur					2
R6	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air					3
R7	Peut provoquer un incendie					2
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles					1
R9	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles					1
R10	Inflammable					1
R11	Très inflammable					2
R12	Extrêmement inflammable					3
R13	Gaz liquéfié extrêmement inflammable					3
R14	Réagit violemment au contact de l'eau					3
R15	Au contact de l'eau dégage des gaz très inflammables					2
R16	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles					1
R17	Spontanément inflammable à l'air					2
R18	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air - inflammable / explosif					2
R19	Peut former des peroxydes explosifs					2
R20 (1)	Nocif pour l'inhalation	1	1	1		
R21 (1)	Nocif par le contact avec la peau	1	1	1	1	
R22 (1)	Nocif en cas d'ingestion		1	1	1	
R23 (1)	Toxique par inhalation	2	2	2		
R24 (1)	Toxique par le contact avec la peau	2	2	2	2	
R25 (1)	Toxique par ingestion		2	2	2	
R26 (1)	Très toxique par inhalation	3	3	3		
R27 (1)	Très toxique par le contact avec la peau	3	3	3	3	
R28 (1)	Très toxique en cas d'ingestion		3	3	3	

Annexe 15 - Fiches d'évaluation simplifiée des risques

Phrase	Description	Air	Eau sout.	Eau Sup.	Sol	Incendie / Explosion
R64 (1)	Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel	2	2	2	2	

(1) La note doit être attribuée pour les milieux et modes d'exposition adéquats, retenus dans le schéma conceptuel du site, et ceci à condition que la substance soit présente ou qu'il soit raisonnable de soupçonner sa présence dans le(s) milieu(x) retenu(s).

(2) Ne figure jamais seule sur les étiquettes. Lorsque la phrase de risques R48 est associée aux phrases R20, R21, R22, la note est 2. Lorsqu'elle est associée à R23, R24, R25, la note est alors 3.

(3) Phrases ne concernant que l'environnement (faune et flore), non pris en compte dans l'évaluation simplifiée des risques.

2. POTENTIEL DE MOBILISATION ET DE TRANSFERT DES SUBSTANCES POLLUANTES

2.1. POTENTIEL DE MOBILISATION SOURCE - MILIEU

Le potentiel de mobilisation des substances s'exprime à la fois par les caractéristiques propres aux produits ou à la source (volatilité, solubilité, pulvérencence et état physique de la source) et par l'existence et l'intensité de vecteurs de mobilisation (pluies et inondations).

2.1.1 MOBILITE DES SUBSTANCES POLLUANTES PRESENTES DANS LA SOURCE

Objet de la notation du paramètre :

Le potentiel d'émission des substances polluantes vers un milieu peut être représenté de manière simplifiée par :

- pour l'air : la volatilité du produit si celui-ci est à l'état gazeux ou liquide, ou la pulvérencence si celui-ci est à l'état solide,
- pour les eaux souterraines et superficielles : la solubilité ou potentiel de dissolution dans l'eau, et ce quel que soit son état physique originel.

L'annexe 16 énonce les principes d'appréciation qui ont conduit à l'établissement de ces notes, principes que les évaluateurs peuvent mettre en application pour les substances non renseignées. Les informations de l'annexe 17 permettent d'attribuer les notes de mobilité.

Dans le cas où les caractéristiques de mobilité d'une substance sont mal connues, la recherche par "analogue(s)" de structure voisine est conseillée. En dernier ressort, on appliquera la note de mobilité maximale "3" (en reportant un "?" - utilisation du principe de précaution).

Lorsque la source est constituée de substances différentes ou d'un mélange de substances, la note de mobilité (volatilité ou solubilité) de la source est celle de la substance retenue pour la notation du potentiel danger de la source (paramètre 1.1).

Pour ce qui est de la pulvérencence, qui ne concerne que les sources superficielles à l'état solide, une option simplificatrice est retenue : la notation de ce facteur se fait en fonction de la granulométrie et plus particulièrement par rapport à l'effet réenvol - inhalation. Ainsi, avec cette option, le seuil granulométrique retenu est de 45 µm (fraction < 45µm sur matières sèches).

=> Modalités de notation de la pulvérencence :

Part de la fraction inférieure à 45 µm	Note
< 0.1 %	0
0.1 à 1%	1
1 à 10 %	2
≥ 10%	3

=> Notes attribuées :

- 2.1.1.1. Volatilité (milieu air)
- 2.1.1.2. Pulvérencence (milieu air)
- 2.1.1.3. Solubilité (milieux eaux)

	"?" si doute
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.1.3. PRECIPITATIONS ANNUELLES

Objet de la notation du paramètre :

Les précipitations sont un vecteur de transfert des produits solubles vers les milieux sol, eaux superficielles et souterraines, et un vecteur de dispersion des produits insolubles (fines particules solides). Il est donc important d'en tenir compte.

Toujours avec un principe de simplicité, ces précipitations ne sont prises en compte que sous l'angle quantité annuelle (hauteur de précipitations en mm/an). Cette donnée est facilement accessible auprès des services de la météorologie nationale.

Dans la mesure du possible, il conviendra de prendre en compte la moyenne décennale, voire trentennale, plutôt que la quantité annuelle brute de l'année précédant l'évaluation simplifiée des risques.

=> Modalités de notation

Hauteur de précipitations en mm/an	Note
≤ 1000	1
1001 à 1600	2
≥ 1601	3

=> Note attribuée

"?" si doute

Observations / remarques sur la note attribuée :

.....

..... Hauteur moyenne = 862 mm/an

.....

.....

.....

.....

.....

2.1.5. CONDITIONNEMENT DES POLLUANTS (vis à vis des milieux)

Objet de la notation du paramètre :

L'isolation de la source, et plus particulièrement son conditionnement, retarde, limite, voire interdit les possibilités de mobilisation des polluants, et donc de transfert vers les milieux (air, sol, eaux).

Le risque, vis-à-vis des différents milieux, sera nettement plus important pour une source constituée d'un dépôt d'un mélange de substances en vrac, à même le sol, que pour une source constituée de substances conditionnées dans des fûts en bon état, même enfouis.

=> Modalités de notation

Conditionnement	Note
Produits en vrac, sols pollués, ou conteneurs en mauvais état (fuites apparentes, fermetures ou couvercles inexistantes ou endommagés,...)	3
Conteneurs en état douteux (corrosion avancée, suintements, ...)	2
Conteneurs en bon état mais non protégés des chocs ou de toute autre agression externe	1
Conteneurs en bon état et protégés des chocs et de toute autre agression externe	0

=> Note attribuée



"?" si doute



Observations / remarques sur la note attribuée :

.....
 les sources sont des sols pollués

2.1.7. POTENTIEL DE RUISELLEMENT

Objet de la notation du paramètre :

Cette rubrique est prise en compte pour le milieu "eaux superficielles".

Le transfert des polluants de la source vers les eaux superficielles peut être caractérisé, de façon simplifiée, à partir du ruissellement et de la distance source - eaux superficielles.

Le ruissellement sera apprécié globalement à partir de la pente et de l'existence de voies préférentielles de circulation ou d'écoulement (réseau d'assainissement ou de drainage, fossés, canalisations,..) en relation directe avec les eaux superficielles. L'imperméabilisation éventuelle de la zone comprise entre la source et l'eau superficielle identifiée devra être prise en compte comme un facteur aggravant (pour les sources en surface).

=> Modalités de notation

<i>Critère de ruissellement</i>	<i>Note Source en surface *</i>	<i>Note Source enterrée</i>
<i>Voies d'écoulement préférentielles (réseau, fossé, ...) proches de la source</i>	3	1
<i>Pente forte (> 5%)</i>	2	1
<i>Pente moyenne (de 1 à 5%)</i>	1	0
<i>Pente faible (< 1%) ou terrain plat</i>	0	0

* Ne pas oublier l'éventuelle imperméabilisation de la surface (pour les sources en surface, augmenter la note proposée d'un point, avec une note maximale de 3)

=> Note attribuée



"?" si doute



Observations / remarques sur la note attribuée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.2.2. PERMEABILITE DE LA ZONE NON SATUREE

Objet de la notation du paramètre :

Cette rubrique consiste à noter le potentiel de migration vertical (ou vitesse verticale de transfert) des polluants de la source vers la nappe considérée pour les différents usages existants. La distinction réalisée sur les usages permet éventuellement de noter différents aquifères superposés.

Deux niveaux de précision pour la notation sont possibles selon les informations disponibles. L'ordre de pertinence proposé est l'ordre décroissant de la précision (perméabilité, lithologie), la lithologie étant l'information la moins précise, mais aussi la plus facilement accessible. Dans le cas d'aquifères profonds, il conviendra de s'attacher à définir la perméabilité du recouvrement, notamment au travers de la notion de perméabilité équivalente ($H/K = h_1/k_1 + h_2/k_2 + \dots + h_n/k_n$).

=> Modalités de notation : le principe est la notation du potentiel de migration verticale des polluants vers la nappe exploitée.

L'ordre de pertinence des informations retenues pour la notation est le suivant : perméabilité de la zone saturée puis, si l'on ne dispose pas de cette information, la lithologie.

Lithologie	Perméabilité de la ZNS m/s	Note
Karst		3
Galets, graviers, sables grossiers et moyens	$> 10^{-4}$	3
Sables fins à silteux, silts, sables et argiles, calcaires (non karstifiés)	10^{-4} à 10^{-8}	2
Limons, silts argileux et argiles	$< 10^{-8}$	1

=> Notes attribuées :

"?" si doute

2.2.2.1. Pour la nappe exploitée en AEP



2.2.2.2. Pour la nappe exploitée pour d'autres usages que l'AEP



2.2.2.3. Pour la nappe considérée comme ressource future (selon SAGE)



Observations / remarques sur la note attribuée :

..... La zone non saturée est constituée de matériaux limono-
 argileux

3. GIBLE

3.1. ACCES AU SITE / A LA SOURCE

Objet de la notation du paramètre :

L'ingestion ou le contact avec les substances polluantes sous-entend d'avoir un accès à la source de pollution. Cet accès est fonction lui-même d'une part des conditions d'accès au site et des conditions d'accès propres à la source (conditionnement - confinement - clôture particulière) déjà notées par ailleurs.

La clôture et la surveillance sont les deux paramètres caractérisant l'accès retenus pour la notation. En règle générale, c'est l'accès au site qui sera noté. Cependant, lorsqu'un site n'est ni clôturé ni surveillé, l'accès à la source pourra être pris en compte notamment si la source a une clôture particulière.

De même, dans le cas d'un site surveillé et clôturé, il conviendra de s'assurer que la source considérée l'est aussi.

=> *Modalités de notation*

Le principe est de noter l'accessibilité du site et non l'accessibilité de la ou des sources qui est notée par ailleurs (conditionnement et confinement), sauf si le site est par exemple non clôturé, mais que la ou les sources (dépôts de déchets, zone de sols pollués,...) a ou ont une clôture particulière.

Accessibilité du site	Note
Site / source clôturé(e) et surveillé(e)	0
Site / Source non clôturé(e), ou clôture en mauvais état, mais surveillé(e)	1
Site / Source clôturé(e), non surveillé(e)	2
Site / Source non clôturé(e), ou clôture en mauvais état, et non surveillé(e)	3

=> Note attribuée



"?" si doute



Observations / remarques sur la note attribuée :

Site clôturé et surveillé 24h/24h.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.3. PRESENCE DE POPULATION SUR LE SITE / SUR LA SOURCE

Objet de la notation du paramètre :

Lorsqu'un site est occupé, il convient d'apprécier la sensibilité de la cible en termes de nombre de personnes pouvant être présentes, régulièrement ou occasionnellement, sur le site.

L'occupation d'un site doit s'entendre (et se prendre en compte) comme résultant d'une situation normale au sens légal du terme. La possibilité d'intrusion, par effraction, de personnes sur un site n'est pas à considérer comme une situation normale.

Dans le cas des sites en activité (soumis à une surveillance), il conviendra de prendre en compte la présence sur la source de pollution considérée.

=> Modalités de notation

Présence	Note
Aucune personne	0
Présence, occasionnelle ou régulière, de moins de 50 personnes	1
Présence, occasionnelle ou régulière, de moins de 250 personnes	2
Présence, occasionnelle ou régulière, de plus de 250 personnes	3

=> Note attribuée

"?" si doute

Observations / remarques sur la note attribuée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.5. PROXIMITE DU CAPTAGE D'EAUX SOUTERRAINES (AEP) LE PLUS PROCHE

Objet de la notation du paramètre :

S'il existe au droit du site, ou dans sa zone d'impact probable ou possible, une nappe d'eaux souterraines utilisée pour l'alimentation en eau potable (cf. étude des sols - recensement des ouvrages existants), c'est la distance du site au captage le plus proche qui est prise en compte.

Deux situations sont distinguées selon la position du captage par rapport au sens d'écoulement de la nappe (sens d'écoulement général, voire local en cas d'informations plus précises) :

- le captage est en aval du site,
- le captage est en amont (ou latéral) du site.

On notera donc simultanément le captage le plus proche du site en aval de celui-ci et le captage le plus proche en amont (ou latéral) : la note attribuée à la rubrique sera la plus élevée des deux notes ainsi obtenues.

=> Modalités de notation : c'est la distance au captage le plus proche en amont ou en latéral du site et la distance au captage le plus proche en aval qui sont pris en compte : c'est la note la plus élevée qui sera retenue.

Distance	Note pour le captage amont ou latéral	Note pour le captage aval
≤ 300 m	1,5	3
de 301 à 1000 m	1	2
de 1001 à 5000 m	0,5	1
> 5000 m	0	0

=> Note attribuée :



"?" si doute



Observations / remarques sur la note attribuée :

les captages considérés sont ceux de la Bonde et des
 4. carreaux situés à environ 2500 m du site au sud

3.7. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - POPULATION CONCERNEE

Objet de la notation du paramètre :

Si les eaux de surface en aval du site ou les eaux souterraines sont utilisées pour l'alimentation en eau potable, il convient d'apprécier l'importance de la population concernée par ces prélèvements. C'est l'objet de cette rubrique.

Les seuils de population fixés pour cette notation ont été arrêtés de façon un peu arbitraire et pourront être modifiés avec le retour d'expérience.

Ce paramètre sera coté par rapport aux captages d'alimentation en eau potable retenus comme cibles pertinentes auparavant.

=> Modalités de notation

Nombre de personnes	Note
≤ 1 000	1
de 1001 à 30 000	2
> 30 001	3

=> Note attribuée :

"?" si doute

3.7.1. Alimentation par des eaux souterraines

3.7.2. Alimentation par des eaux de surface

Observations / remarques sur la note attribuée :

.....
 Forages de la Bende 4600 m³/j → environ 30.700 hab

 Forages de s 4 Carroux 3600 m³/j → environ 24.000 hab

4. CONSTAT D'UN IMPACT

Objet de la notation du paramètre :

Il s'agit, à ce stade, de noter l'impact constaté sur le site ou hors du site, à partir de données objectives, c'est-à-dire essentiellement des résultats d'analyses et des mesures.

L'impact sera apprécié sur quatre milieux : air, eaux souterraines et superficielles et sol.

Dans la plupart des cas, on considérera qu'il y a constat d'un impact dès lors que :

- des teneurs en substances mesurées en aval et au droit du site sont supérieures aux teneurs mesurées en amont du site (hors influence du site),
- et la différence amont - aval ou amont-droit du site est significative (au moins + 50%), sans que la teneur aval ou au droit du site ne soit obligatoirement supérieure aux valeurs de constat d'impact définies au chapitre 3.2.1.,
- et la différence constatée est clairement attribuable au site.

Une des difficultés pouvant apparaître lors de l'évaluation d'un site complexe est la notation, source par source, de l'impact éventuellement constaté. En effet, l'impact constaté d'un site complexe sur un milieu n'est pas toujours attribuable à une source du site bien identifiable, notamment lorsque des substances polluantes sont communes à plusieurs sources d'un même site.

En pratique, s'il y a constat d'impact et que celui-ci est attribuable, sans ambiguïté, à une source identifiée d'un site complexe, seule l'évaluation de cette source prendra en compte le constat d'impact. Dans le cas contraire, c'est-à-dire constat d'un impact pour un site multisources, sans que celui-ci puisse être attribué à une source plutôt qu'à une autre, chaque source susceptible d'être "responsable" sera évaluée avec prise en compte du constat d'impact comme si elle était la "seule" source à l'origine de ce constat.

L'importance de l'impact sera apprécié relativement aux valeurs de constat d'impact définies dans le tableau ci-dessous.

Milieux	Usage sensible (AEP, agroalimentaire, pêche, ...)	Autres usages (industriel, commercial, ...)
Eaux souterraines	Concentrations du décret du 3 janvier 1989 (annexe 1.1) ou recommandations OMS	2 ou 5 fois ces concentrations selon les substances
Eaux superficielles	Concentrations du décret du 3 janvier 1989 (annexe 1.3)	2 ou 5 fois ces concentrations selon les substances
Sol	Critères scénario résidentiel (avec ou sans potager)	Critères scénario industriel (de type bureau ou extérieur) selon les cas

Cf. annexe 5.

=> Modalités de notation :

Lieu de mesure de l'impact	Impact significatif, mais inférieur aux critères retenus	Impact significatif et supérieur aux critères retenus
Hors site, à l'aval,	2	3
Sur site, à l'aval	1	2
Suspecté	0,5 + ?	1 + ?
Non suspecté et non constaté	0	0



ANNEXE 17

Grilles de synthèse



ANNEXE 17

Grilles de synthèse

NOM DU SITE	Knorr Bremse Lisieux	NUMERO DU SITE	Sources 1,2,3
-------------	----------------------	----------------	---------------

Nombre de milieux notés	4	, dont	0	en classe 1,	1	en classe 2,	3	en classe 3.	CLASSEMENT DU SIT	2
AEP souterraine	2	AEP superficielle	0	Sol par contact	3	avec une incertitude de		0%	Evaluateur	
non AEP souterraine	3	non AEP superficielle	3	Air	0				D. HIEZ	
Ressources souterraine	0	Ressource superficielle	0	Incendie / Explosion	0					

?	Notes	Cotes	Rubriques	Commentaires
POTENTIEL DANGER				
		1.1.1	sur le milieu Air	Milieu non pris en compte
	1	1.1.2	sur le milieu Eaux souterraines	Subst.moy.dangereuse (<10000ppm) ou peu dang. (>100000ppm)
	1	1.1.3	sur le milieu Eaux superficielles	Subst.moy.dangereuse (<10000ppm) ou peu dang. (>100000ppm)
	1	1.1.4	sur le milieu Sol	Subst.moy.dangereuse (<10000ppm) ou peu dang. (>100000ppm)
		1.1.5	sur le risque d'Incendie ou d'explosion	Milieu non pris en compte
QUANTITES ESTIMEES				
	1	1.2	Quantité estimée de la source	<(1ha,ou 10000T, ou 10000 m3) ou <(10T, ou 10 m3 si substance
MOBILISATION				
		2.1.1.	Volatilité (milieu "air")	La note doit être > 0 !
		2.1.1.	Pulvéulence (milieu "air")	La note doit être > 0 !
	2	1.1.	Solubilité (milieux "eaux" ou "sol")	Soluble (entre 1 et 1000 mg/l)
	1	2.1.2	Etat physique de la source	Solide
	1	2.1.3	Précipitations annuelles	moins de 1000mm de pluie par an
	0	2.1.4	Potentiel d'inondation	Zone non inondable
TRANSFERT SOURCE-MILIEU				
	3	2.1.5	Conditionnement	Produits en vrac, conteneurs fuyards ou non fermés
		2.1.6.	Confinement-Air	Protection bonne + dispositifs de surveillance dans le temps
	3	1.6.	Confinement- Eaux souterraines	Protection mauvaise
	3	1.6.	Confinement- Eaux superficielles	Protection mauvaise
	3	1.6.	Confinement-Sol	Protection mauvaise
		2.1.6.	Confinement Incendie/explosion	Protection bonne + dispositifs de surveillance dans le temps
	0	2.1.7	Potentiel de ruissellement	Pente <1% ou terrain plat ou pente 1 à 5% et source enterrée
TRANSFERT MILIEU-CIBLE				
	3	2.1.	Epaisseur de la ZNS (Nappe AEP)	Nappe à moins de 4m sous la source
	3	2.1.	Epaisseur de la ZNS (Nappe non AEP)	Nappe à moins de 4m sous la source
		2.2.1.	Epaisseur de la ZNS (Nappe future ressource)	Pas de nappe
	1	2.2.	Nature de la ZNS (Nappe AEP)	Limons, silts argileux, argiles (K<10-8m/s)
	1	2.2.	Nature de la ZNS (Nappe non AEP)	Limons, silts argileux, argiles (K<10-8m/s)
		2.2.2.	Nature de la ZNS (Nappe ressource future)	Pas de nappe
	2	2.3.	Perméabilité de la nappe AEP	Sables grossiers, graviers (Kde10-4 à 10-7, ou Vt de 1 à 5 m/j)
	2	2.3.	Perméabilité de la nappe non AEP	Sables grossiers, graviers (Kde10-4 à 10-7, ou Vt de 1 à 5 m/j)
		2.2.3.	Perméabilité de la nappe ressource future	Pas de nappe
CIBLE				
	0	3.1	Accessibilité du site	Site/source clôturé(e) et surveillé(e)
	3	3.2	Environnement du site	Zone sensible à moins de 500m du site
	2	3.3	Population sur le site	Moins de 250 personnes
	1	3.4	Type de population sur le site	Travailleurs avertis
CAPTAGES AEP				
	0.5	3.5	Proximité de captage souterrain pour l'AEP	Captages entre 1 et 5 km (amont ou latéral)
		3.6.1	Proximité de captage d'AEP de surface	Captage amont ou captage aval à plus de 1km
		3.6.2	Eau de surface comme ressource future	Captage amont ou captage aval à plus de 1km
	3	3.7.1	Population alimentées en AEP souterrain	Plus de 30000 personnes
		3.7.2	Population alimentée en AEP de surface	Aucune personne
USAGES NON AEP				
	0.5	3.8.1a	Eaux souterraines : proximité des captages	Note impossible
	1	3.8.1b	Eaux souterraines : usage	Usage industriel seulement
	3	3.8.2a	Eaux surface : proximité des captages	Captage aval à moins de 300m du site
	3	3.8.2b	Eaux surface : usage	Usage agricole (élevage, irrigation, agro-alimentaire) ou récréatif
IMPACTS CONSTATE				
		4.1	sur l'air	Impact ni constaté, ni suspecté
	1	4.2a	sur les eaux souterraines pour l'AEP	Sur site, à l'aval, mais < critères, ou (mettre ?) suspecté et > critères
	1	4.2b	sur les eaux souterraines NON AEP	Sur site, à l'aval, mais < critères, ou (mettre ?) suspecté et > critères
		4.2c	sur les eaux souterraines d'un SAGE	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.3a	sur les eaux de surface pour l'AEP	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.3b	sur les eaux de surface NON AEP	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.3c	sur les eaux de surface d'un SAGE	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.4	sur le sol (contact direct)	Impact ni constaté, ni suspecté

2
2
2

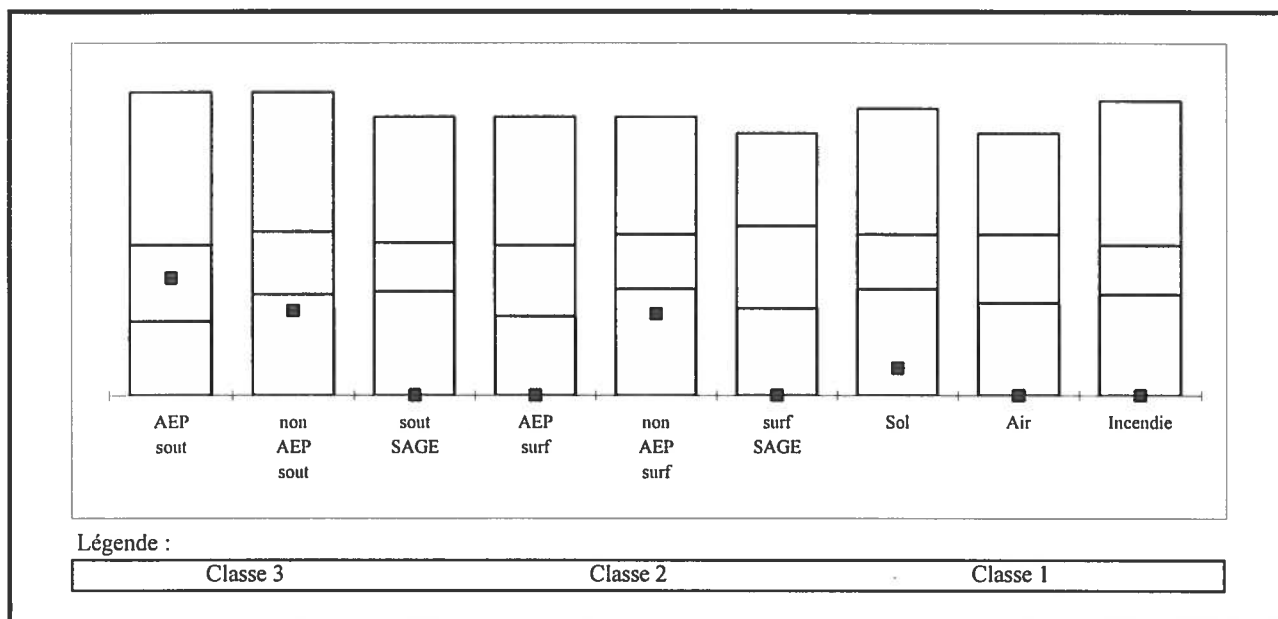
AEP sout.
40

→ 2
Koujout

AEP souterrains				NON AEP souterrains				Nappe SAGE			
Note	43	+/-	0	Note	31	+/-	0	Note	0	+/-	0
Classe	2			Classe	3			Classe	0		
Incertitude	0%			Incertitude	0%			Incertitude	0%		

AEP surface				NON AEP surface				Eaux surface SAGE			
Note	0	+/-	0	Note	30	+/-	0	Note	0	+/-	0
Classe	0			Classe	3			Classe	0		
Incertitude	0%			Incertitude	0%			Incertitude	0%		

SOL par contact				AIR par contact				Incendie/Explosion			
Note	10	+/-	0	Note	0	+/-	0	Note	0	+/-	0
Classe	3			Classe	0			Classe	0		
Incertitude	0%			Incertitude	0%			Incertitude	0%		



	AEP sout	non AEP sou	sout SAGE	AEP surf	non AEP sur	surf SAGE	Sol	Air	Incendie
Classe 1			♦	♦		♦		♦	♦
Classe 2	☺		♦	♦		♦		♦	♦
Classe 3		☺	♦	♦	☺	♦	☺	♦	♦

♦ Milieux non notés

	Danger	Transfert	Cible
AEP sout	12%	33%	56%
non AEP so	16%	45%	39%
sout SAGE	0%	0%	0%
AEP surf	0%	0%	0%
non AEP sur	17%	23%	60%
surf SAGE	0%	0%	0%
Sol	40%	60%	0%
Air	0%	0%	0%
Incendie	0%	0%	0%

CLASSEMENT DU SITE	
Nombre de milieux notés	4
Nombre de milieux en classe 1	0
Nombre de milieux en classe 2	1
Nombre de milieux en classe 3	3
Classement du site	2
Incertitude	0%
CT-DEFIS, mal-97	

Documents consultés

Nom du site	Knorr Bremse Lisieux		
Numéro	Sources 1,2,3		
Typologie de la source			
Stockage déchets en surface	<input type="checkbox"/>	enterré	<input type="checkbox"/>
Stockage produits en surface	<input type="checkbox"/>	enterré	<input type="checkbox"/>
Sol pollué source : primaire	<input checked="" type="checkbox"/>	secondaire	<input type="checkbox"/>
Lentille de substances dans un aquifère	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>